



Élections professionnelles CE et DP à ST du 5 au 20 Novembre 2015 : un choix important pour les salariés

Agir avec la CGT et donner du poids à la CGT sera un signal fort :

- **contre les orientations de la direction menant tout ST dans le mur**
- **pour porter un autre projet pour ST, garant d'avenir**

Nous avons jugé à raison les déclarations de Carlo Bozotti de mai 2015 comme alarmantes pour l'avenir de ST. Alors que la direction à tous niveaux a voulu endormir les salariés en minimisant la portée de ces déclarations, l'entretien accordé par Carlo Ferro le 3 novembre jette une lumière crue sur le désastre social qui est prévu.

Seule ou en intersyndicale, la CGT a rencontré les pouvoirs publics à tous les niveaux. Nous travaillons en lien étroit avec les syndicats italiens, car nous sommes convaincus que c'est tout ST qui à terme est menacé. Après le numérique, d'autres secteurs seront affaiblis, avec un risque de démantèlement de ST au final.

Comment accepter que 30 années d'efforts des salariés, des chercheurs, des pouvoirs publics soient détruits pour permettre de verser des dividendes ou réaliser des opérations financières ?

Nous avons appelé à manifester et à se rassembler, car l'intervention des salariés est très importante pour peser sur les décisions. Nous avons toujours recherché l'unité syndicale la plus large, mais notre conviction qu'il fallait agir ensemble n'a pas toujours été partagée.

Le rassemblement du 15 octobre devant le site de Grenoble et celui du 26 octobre devant le site d'Agrate ont été des moments forts, très relayés par les médias. L'unité d'action entre salariés italiens et français a été remarquée. À juste titre, car c'est une force, et il faut continuer à agir en commun.

Il est clair que la mobilisation des derniers mois a permis d'éviter que des décisions catastrophiques soient annoncées. Mais rien n'est réglé pour autant. Il faut continuer à se mobiliser, à défendre l'idée qu'une autre stratégie pour ST est possible. L'action des salariés du site va être encore indispensable !

Dans ce contexte, le poids que va avoir chaque organisation syndicale va être déterminant.

***Donner la majorité à la CGT permettra de vous faire entendre.
Chaque voix compte !***

Tout au long des mois écoulés, vous avez pu voir :

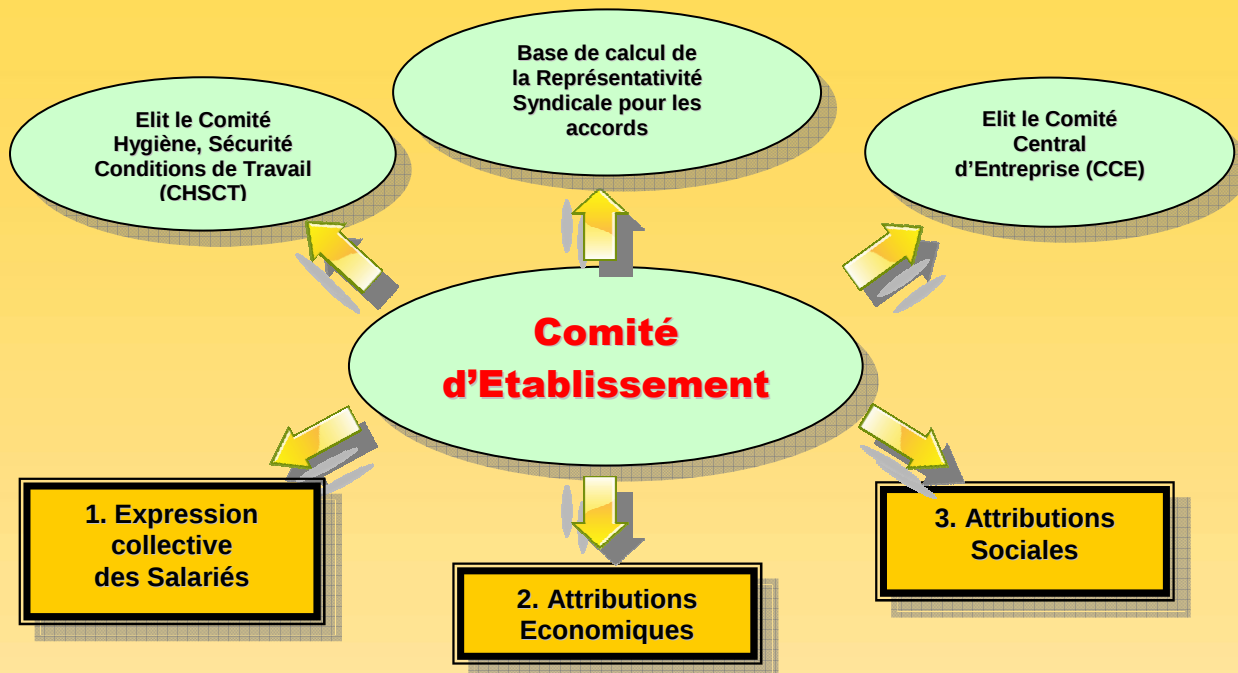
- notre détermination à agir et à rassembler largement,
- l'activité de la CGT sur le site de Grenoble,
- l'activité de la CGT au niveau national.



Pour suivre l'activité de la CGT, n'hésitez pas à consulter notre site (plus de 20 000 vues à ce jour) :



Attributions du Comité d'Établissement :



Le CE est l'expression collective des salariés. Il permet la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Ce rôle est renforcé par les nouvelles règles de représentativité syndicale.

Le CE a des attributions économiques : l'employeur le consulte et prend son avis sur les questions concernant la gestion et l'évolution économique et financière de l'entreprise, mais aussi pour toute décision visant la collectivité des salariés.

Le CE détient des attributions sociales : il a le monopole de la gestion des activités sociales et culturelles censées contribuer à l'amélioration des conditions d'emploi et de vie des salariés. A Grenoble, cette gestion est déléguée au **CiE**.

Pour en savoir plus : Code du Travail L2321-1 à L2328-2

Le CE est constitué par une *délégation de salariés élus* (titulaires et suppléants); *le chef d'entreprise* (assisté par deux collaborateurs) qui assure les fonctions de président du CE, *un ou plusieurs représentants syndicaux* désignés (sans droit de vote). Le *secrétaire du CE* est élu parmi les représentants élus du personnel.

Les élus du CE élisent les représentants du site au **Comité Central d'Entreprise(CCE)**.

Les élus du CE et les élus DP élisent les membres du **CHSCT** (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail).

Moyens :

- Le CE se réunit au minimum une fois par mois sur convocation du chef d'entreprise.
- Afin d'analyser les informations et les documents transmis impérativement par l'employeur avant toute consultation, le CE peut faire appel à un expert rémunéré par l'entreprise.
- Le budget du CE, financé par l'employeur, se divise en deux : une **subvention de fonctionnement** (0,2 % de la masse salariale brute), et une **contribution aux activités sociales et culturelles** (1% de la masse salariale brute). Depuis de nombreuses années, **les comptes du CEs sont vérifiés (et approuvés!) par un expert-comptable**.
- Le CE dispose aussi d'un local aménagé. Chaque élu titulaire dispose de 20 heures mensuelles de délégation.

Le CiE (Comité inter-Entreprises) est composé de l'ensemble des élus du CE commun à ST GNB2 et ST Alps (issu de ST-Ericsson), et de représentants de la direction. Le CiE gère les activités sociales et culturelles du site de Grenoble. Il a été mis en place après la séparation du CE commun en deux CEs suite à la création voulue par la direction de ST-Ericsson.



Engagements CGT :

Des élus solidaires, efficaces et déterminés !

Pour défendre l'avenir

L'entreprise est le lieu où nous devrions travailler sans crainte sur l'avenir, nous épanouir sans subir des inégalités ou des conditions de travail dégradées. Force est de constater que c'est loin d'être le cas !

En CE et en CCE, les élu(e)s CGT défendront un développement industriel de l'entreprise (recherche, production, emploi) répondant aux besoins humains et non à des critères purement financiers. Le syndicat CGT vous informera et vous fera part de ses analyses et propositions.

Mais le syndicat ne peut pas grand chose sans l'action d'un grand nombre de salariés :

- Nous chercherons à organiser des actions efficaces, pouvant rassembler le plus grand nombre de salariés ;
- Nous proposerons aux autres organisations syndicales de construire ensemble des actions communes ;

Pour défendre vos conditions de travail

- Contribuer à améliorer les conditions de travail avec l'aide du CHSCT et des DP ;
- Négocier des accords qui apportent réellement un progrès social ;
- Continuer l'aide juridique aux élus afin qu'ils puissent efficacement porter l'expression des salariés et contribuer à la défense de nos intérêts collectifs.

Pour garantir une juste représentation des salariés

- Garantir l'expression des salariés au CCE en permettant que chaque organisation syndicale ayant un élu au CE soit représentée dans la délégation du site ;
- Défendre de la même façon la représentation proportionnelle dans le CHSCT.

Qui sommes-nous ?

Nous sommes plus de trente employé(e)s, opérateurs(trices), technicien(nes), ingénieur(e)s, cadres, administratifs à nous porter candidats pour la CGT à ces élections professionnelles.

Notre équipe est composée de femmes, d'hommes, de syndiqués et de non-syndiqués, de nouveaux et d'anciens ayant une longue pratique de l'activité syndicale.

Nous avons fait le choix d'une organisation ouverte à toutes et tous, non catégorielle, solidaire, indépendante de la direction et des partis politiques.

Un choix de progrès social pour que les fruits du travail de tous profitent à tous et non à quelques gros actionnaires ou dirigeants. Un choix résolument du côté des salariés pour obtenir des conquêtes sociales. Un choix en faveur de l'avenir et des emplois, refusant des mesures à court terme destinées à rassurer les marchés financiers, et posant la nécessité du redéveloppement de la microélectronique en Europe.

Nous voulons être une force d'action et de propositions dans tous les domaines, que ce soit pour la vie de tous les jours, ou pour les questions d'avenir et d'emploi.

Nous appelons aux mobilisations interprofessionnelles en défense des acquis sociaux, pour que les salariés et la planète connaissent un meilleur sort.

Candidates et candidats



Laurent LUQUET-Ingénieur



Ludovic PION-Ingénieur



Marc LEROUX-Technicien



Marc Nauroy-Ingénieur



Mariano BONA-Ingénieur



Marie-Laure VALETON



Martial MEMBREY-Technicien



Martin BAINIER-Ingénieur



Philippe LEBOURG-Ingénieur



Richard HERSEMEULE-Ingénieur



Sandy BEL-Opératrice



Stéphane BRARD-Ingénieur



Stéphane MARTIN-Ingénieur



Valérie CARRAT-Ingénieure



Yann RODRIGUEZ ARQUIMBAU-T...



Yvan BERTHON-Ingénieur

présenté(e)s par la CGT



Alfred BOUCHERBA-Ingénieur



Amel ZENATI-Ingénieure



Anne AMODIO-Ingénieure



Bruno JEGO-Ingénieur



Caroline FAVRE-Opératrice



Christelle DECROUEZ-Ingénieure



Christian COSTA-STM-Ingénieur



Christian FAURE-Ingénieur



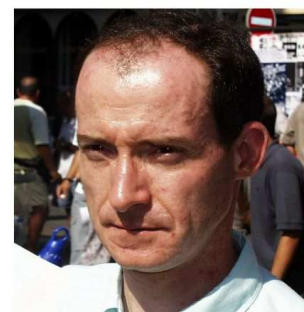
Christian MOTTAIS-Ingénieur



David Mameri-Technicien



Dominique SAVIGNON-Ingénieure



Guy CHAMBONNIERE-Ingénieur



Jean-Christophe BRIGNONE-Ingén...



Jean-Philippe Toussaint-Ingénieur



Karen LEGER-Opératrice



Karim DAHMANE-Ingénieur

Accords : Signe ou Signe pas ?

La CGT : une force d'action et de propositions

Un accord syndicats/direction n'est valable que s'il est signé par un ou plusieurs syndicats représentant au moins 30% des suffrages (il faut 50% pour s'y opposer).

La CGT ne fait pas d'obstruction par principe. Dans tous les cas, nous négocions et faisons pression pour obtenir les meilleures garanties possibles. Ci-dessous quelques exemples :

- **Horaires en salle de test** : **signé** (après consultation des salariés). L'avenant à l'accord existant donne un cadre collectif, préférable à l'arbitraire des « négociations » individuelles.
- **Handicap** : **signé**. Il est créateur de nouveaux droits pour les personnes en situation de handicap, même s'il ne va pas aussi loin que ce que nous voulions notamment en termes de garantie de maintien dans l'emploi.
- **Santé/prévoyance** : **signé**. C'est une bonne couverture solidaire.
- **Télétravail** : **signé**. C'est une avancée attendue par beaucoup de salariés. Sur le site de Grenoble, cet accord est appliqué avec beaucoup de réticences...
- **ModemCo** : **signé** (après consultation des salariés).
- **Égalité F/H** : **non signé**. L'accord proposé était inférieur au précédent qui n'avait déjà rien donné en pratique, faute de volonté réelle de la direction. La CGT est allée en justice pour (enfin) obtenir les données relatives au déroulement de carrière. Nous venons de gagner aux Prud'hommes.
- **Intéressement** : **non signé**. La prime est en fait ridicule compte tenu des critères imposés.

Reprendre la main sur le social

Revaloriser les salaires, réduire les inégalités Femmes/Hommes, reconnaître les qualifications et les rémunérer

- En France, les salaires ont augmenté en 2014 de 1.6%, en réalité 0.8% compte-tenu de l'inflation (source INSEE). Pendant ce temps, les dividendes flambent ! Les entreprises du CAC40 ont reversé en 2014 56 Milliards €, +30% par rapport à 2013 !!! **À ST, les augmentations zéros succèdent aux augmentations très faibles ...**
 - ⇒ **À ST, la CGT demande la fin du tout-aux-mérites, avec aussi des augmentations générales fortes pour compenser les manques à gagner de ces dernières années et permettre de vraies évolutions de carrières.**
- En France, les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes stagnent à 24 %.
 - ⇒ **À ST, la CGT se bat pour qu'il y ait une véritable politique de rattrapage des différences importantes de rémunération qui existent entre les femmes et les hommes.**
- À ST, l'individualisation de la rémunération, des critères arbitraires (Comparatio), l'absence de réelles filières techniques font que les qualifications sont mal reconnues.
 - ⇒ **À ST, la CGT propose la mise en place d'une grille d'évolution de carrière, avec des règles d'évolution entre coefficients et JG, des minima réels et une vraie filière technique, largement ouverte aux salariés.**

Qu'est-ce la CGT ?

Le syndicat de TOUTES et TOUS !

Valeurs :

Premier syndicat (créé en 1895), la CGT est née de la volonté des salariés de s'organiser collectivement pour défendre leurs intérêts, conquérir des droits, imaginer un monde plus juste et proposer des voies pour y parvenir.

Objectifs :

Défendre les intérêts des salariés par l'action collective et la négociation:

- en faisant prévaloir les idéaux de liberté, d'égalité, de justice et de solidarité
- en luttant pour le progrès social et la défense de l'environnement, pour la défense de la paix et des droits de l'Homme

La CGT est une organisation interprofessionnelle, ouverte à tous les salariés, quelle que soit sa catégorie. À Grenoble, le syndicat CGT est composé d'opératrices et opérateurs, techniciens, ingénieurs et cadres.

Indépendance :

De par ses statuts, le syndicat CGT du site de Grenoble est autonome dans son analyse et ses prises de positions. Indépendante, la CGT n'est pas neutre par rapport au patronat, au gouvernement, aux partis politiques, etc.

Nos statuts, nos comptes, nos tracts... sont consultables sur notre site Internet.

**Le parti-pris de la CGT ?
La défense des salariés !**

Attributions des Délégués du Personnel :

Missions :

- **Représenter** le personnel devant l'employeur ou son représentant et lui faire part des réclamations individuelles ou collectives relatives aux salariés, à l'hygiène, à la sécurité, à l'application du code du travail, des autres lois sociales, de la convention collective et des éventuels accords d'entreprise, des usages de la profession et de l'entreprise.
- **Assister** les salariés qui en font la demande lors de leurs entretiens avec l'employeur notamment lors l'entretien préalable au licenciement, y favoriser la conciliation entre les deux parties et, éventuellement, de rapporter en justice leur témoignage du déroulement de ces entretiens.
- **Saisir l'inspecteur du travail** de toutes les plaintes et observations relatives à l'application des lois et règlements dont il est chargé d'assurer le contrôle. Ils en sont des interlocuteurs privilégiés et peuvent, s'ils le souhaitent, l'accompagner lors de ses visites dans l'entreprise.
- **Donner un avis** sur le planning des congés et l'ordre des départs.
- **Élire les membres du CHSCT** (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail).
 - ⇒ Le CHSCT dépend de la majorité DP+CE. Le CHSCT est une instance importante, à qui la Loi donne de plus en plus de pouvoirs pour protéger les salariés.

Moyens :

- **Réunions mensuelles** : L'employeur a l'obligation légale de convoquer les délégués du personnel au moins une fois par mois. Les délégués du personnel transmettent leurs questions au moins deux jours avant chaque réunion. Elles sont discutées en réunion, et l'employeur doit y répondre par écrit dans les six jours.
- **Liberté de mouvements des délégués du personnel**
 - o dans l'entreprise pendant les heures de délégation ou en dehors des heures de travail. Les délégués du personnel peuvent circuler et prendre contact avec les salariés à leur poste de travail, à condition de ne pas créer de gêne importante.
 - o en dehors de l'entreprise, durant les heures de délégation.
- **Crédit d'heures de délégation** de 15 heures par mois dans les entreprises d'au moins 50 salariés pour chaque délégué titulaire (sauf circonstances exceptionnelles justifiant un dépassement). Les heures utilisées pour l'exercice du mandat sont considérées et payées comme temps de travail. Le temps passé en réunion avec l'employeur n'est pas décompté de ce crédit.

Élu(e)s DP, CE, CHSCT, des responsabilités avant tout :

- Les représentants du personnel jouissent en principe d'une protection particulière. Cette protection, toute relative, est un moyen octroyé par la loi pour faciliter la défense des intérêts de tous les salariés face à la direction.
- Dans la pratique, l'activité des élus du personnel s'avère lourde de responsabilités. Au-delà de la complexité technique de certains dossiers, les élus sont confrontés à des faits et à des décisions dont l'impact sur certains salariés peut être douloureux et très mal vécu.
- Une liste électorale doit émerger du regroupement de salariés motivés qui partagent des valeurs, des projets et des idées pour promouvoir les intérêts des salariés.



Liste CGT STMicroelectronics :

	Titulaires au CE	Suppléants au CE
Collège 1 : Opérateurs	BEL Sandy	RODRIGUEZ- ARQUIMBAU Yann
Collège 2 : Techniciens	LEROUX Marc	VALETON Marie-Laure
Collège 3 : Ingénieurs, Cadres	SAVIGNON Dominique	CHAMBONNIERE Guy
	BONA Mariano	CARRAT Valérie
	JEGO Bruno	MARTIN Stéphane
	DECROUEZ Christelle	LEBOURG Philippe
	BERTHON Yvan	ZENATI Amel
	NAUROY Marc	LUQUET Laurent
	MOTTAIS Christian	HERSEMEULE Richard

	Titulaires aux DP	Suppléants aux DP
1er Collège : Opérateurs	FAVRE Caroline	LEGER Karen
2ème Collège : Techniciens, Ingénieurs, Cadres	MOTTAIS Christian	DECROUEZ Christelle
	AMODIO Anne	MAMERI David
	CHAMBONNIERE Guy	SAVIGNON Dominique
	HERSEMEULE Richard	PION Ludovic
	MEMBREY Martial	JEGO Bruno
	DAHMANE Karim	COSTA Christian
	CARRAT Valérie	BONA Mariano
	LEROUX Marc	BRARD Stephane
	NAUROY Marc	VALETON Marie-Laure
	BAINIER Martin	BERTHON Yvan
	TOUSSAINT Jean-Philippe	MARTIN Stéphane
	ZENATI Amel	FAURE Christian
	BOUCHERBA Alfred	BRIGNONE Jean-Christophe



Papier 100% recyclé et imprimé avec des encres végétales.

Publication 100% financée par les cotisations des syndiqués CGT – Ne pas jeter sur la voie publique svp – Merci.